

LA FAQ DU GEIPAN

COMMENT FONCTIONNE LE GEIPAN ?

Le GEIPAN est un service de la **Direction adjointe des Systèmes Orbitaux** du CNES à Toulouse.

Le GEIPAN s'appuie sur **un réseau d'enquêteurs**, une vingtaine de bénévoles, répartis sur tout le territoire français participent à l'évaluation des cas d'observation. Si nécessaire, ils sont mandatés par le GEIPAN, dans le cadre de missions précises et sur une durée limitée, pour se rendre sur place et conduire des entretiens complémentaires avec le ou les témoins des cas. Ils se soumettent aux méthodes d'enquête définies par le GEIPAN dans le guide de l'enquêteur.

Le GEIPAN s'appuie aussi sur des interlocuteurs externes pour mener ses enquêtes :

- Les organismes avec lesquels le GEIPAN a développé des conventions qui lui permettent d'accéder rapidement à des informations tangibles : Gendarmerie Nationale, Armée de l'Air et de l'Espace, Aviation civile, Météo France ;
- La communauté scientifique : le CNRS (notamment l'IMCEE), le CEA.

Le GEIPAN s'appuie aussi sur **un collègue d'experts** – une vingtaine de bénévoles – multidisciplinaires et scientifiques, qui examinent les cas d'observation les plus complexes qui leur sont soumis. Ils apportent une véritable caution scientifique à l'analyse des cas.

Le GEIPAN est encadré par **un comité de pilotage** présidé par une personne reconnue du monde aérospatial et composé de représentants des autorités civiles et militaires françaises (Gendarmerie Nationale, Police nationale, Aviation civile, Météo, Armée de l'Air et de l'Espace, CNRS et Recherche scientifique) et du CNES. Ce comité a pour mission d'analyser les résultats du GEIPAN et de faire des recommandations au CNES sur les orientations du GEIPAN.

COMMENT LE GEIPAN COLLABORE-T-IL AVEC DES ENQUÊTEURS PRIVÉS ?

Pour garantir un réseau d'enquêteurs formés et entraînés aux enquêtes spécifiques du GEIPAN, l'équipe d'enquêteurs est composée de moins de 20 enquêteurs bénévoles uniformément répartis sur le territoire français qui peuvent être sollicités pour les enquêtes de terrain. Chacun est amené à conduire une à quatre investigations par an. L'équipe est constituée en grande partie d'intervenants avec lesquels le GEIPAN a l'habitude de travailler, choisis pour leurs compétences et leur disponibilité, qui suivent tous une formation à la méthodologie GEIPAN. La liste de ces enquêteurs est confidentielle afin d'éviter toute perturbation éventuelle de leur vie privée ou de leurs activités professionnelles.

QU'EST-CE QUE LE GEIPAN ?

Le GEIPAN est souvent considéré comme un organisme de recherche dédié à la recherche d'existence de vie extraterrestre ou de technologies extraterrestres très avancées, mais il n'en est rien. Ce n'est ni dans sa mission, ni dans ses compétences, conformément aux missions du CNES qui, lui-même, n'est pas un organisme de recherche. Le GEIPAN a pour rôle essentiel de mettre les informations qu'il rassemble à la disposition de la communauté scientifique et évidemment du grand public.

COMMENT SE PASSE LE TRAITEMENT D'UN TÉMOIGNAGE AU GEIPAN ?

Nous rappelons qu'aucun témoignage d'observation de Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés ne sera traité directement par l'accueil téléphonique, ou suite à un simple mail adressé au GEIPAN.

Pour témoigner au GEIPAN, seuls le [questionnaire GEIPAN](#) (entièrement rempli avec les informations techniques qui permettront une analyse) et/ou un procès-verbal de gendarmerie sont requis.

Si le témoignage se révèle très facile à expliquer sans enquête, une réponse rapide est donnée au témoin, le traitement du dossier s'arrête là, sans publication sur le site web du GEIPAN.

Dans les autres situations, il y a ouverture d'un dossier de cas d'*observation* qui peut suivre plusieurs étapes selon la complexité ou l'étrangeté du cas avec recours à un enquêteur partenaire pour procéder à une investigation via :

- une possible intervention de la Gendarmerie suite au PV pour un repérage sur le site d'observation et en cas de risque pour la sécurité des personnes
- une enquête rapide faite à distance au GEIPAN, avec les outils numériques et si nécessaire les partenaires (Météo-France, Aviation civile, Armée de l'air, Gendarmerie) pour l'établissement de la carte astronomique du jour, des passages de satellites, de la météo du moment, des passages éventuels d'avions, de ballons, des retombées de débris spatiaux...
- une enquête de terrain GEIPAN sur site, pour une vérification environnementale et l'interview du ou des témoins,
- des avis d'experts du GEIPAN pour analyser certaines hypothèses

Selon les cas, selon la complexité des observations, selon le nombre de dossiers en cours, les délais d'enquêtes peuvent atteindre plusieurs mois.

Enfin, au vu des éléments d'information recueillis et des avis de l'enquêteur partenaire et/ou des experts consultés, le responsable du GEIPAN peut alors procéder au classement du cas selon **4 catégories** :

- **A** : phénomène parfaitement identifié, si le GEIPAN a des preuves de l'origine du phénomène.
- **B** : phénomène probablement identifié, si le GEIPAN est convaincu de l'origine du phénomène mais n'a pas pu réunir de preuve absolue.
- **C** : phénomène non identifiable, le GEIPAN n'ayant pas assez d'éléments pour porter un avis solide.
- **D1** : phénomène non identifié, mais d'étrangeté et de *consistance* moyennes (ex : un seul témoin, pas de photo).
- **D2** : phénomène non identifié, d'étrangeté et de *consistance* fortes (ex : plusieurs témoins indépendants, traces ou photos).

Le dossier à publier est ensuite anonymisé (toutes les données personnelles sont supprimées) et finalisé pour diffusion au grand public sur le site du GEIPAN. Le témoin (et la brigade de gendarmerie si un PV a été établi) reçoit un courrier d'information et l'invitant à consulter le site Internet. La déontologie du GEIPAN admet qu'il peut ne s'agir que d'un classement provisoire et que toute nouvelle information susceptible de faire évoluer ce classement peut aboutir au réexamen du cas. Un classement différent du premier peut alors intervenir.

QUEL EST LE RÔLE DE LA DÉFENSE NATIONALE VIS-À-VIS DU GEIPAN ?

La **Défense nationale** intervient à plusieurs niveaux dans le fonctionnement du GEIPAN :

- Un représentant de l'Armée de l'air et un de la Gendarmerie nationale siègent au Comité de pilotage. Comme tous les membres du Comité, ils sont informés du fonctionnement et des résultats du GEIPAN et peuvent formuler des recommandations au responsable du GEIPAN.
- Le GEIPAN peut demander à l'Armée de l'air des traces radars au-dessus des lieux d'*observation* de PAN.
- En 2011, la Gendarmerie nationale a renouvelé sa convention avec le GEIPAN qui prévoit une transmission des procès-verbaux signalant des *observations*. L'enquête de gendarmerie, d'initiative ou initiée par le GEIPAN suite à un contact qu'il reçoit, permet de crédibiliser le témoignage recueilli et de définir l'environnement dans lequel est survenu l'*observation*. Le GEIPAN reçoit la procédure directement et décide des suites à donner. Il informe la Gendarmerie des résultats de ses investigations et de ses conclusions sur les cas.

Ni la Gendarmerie nationale, ni l'Armée de l'air, ni aucune entité de la Défense nationale n'interviennent dans les décisions de classement ou de publication des cas d'*observation*. Ces décisions sont prises par le responsable du GEIPAN.

LE GEIPAN REÇOIT-IL BEAUCOUP DE CANULARS OU DE RÉCITS D'HALLUCINATIONS ?

Nous constatons, en particulier lors de témoignages multiples relatifs à des faits avérés (lanternes thaïs, bolides, etc.), que beaucoup de récits sont altérés par l'émotion : le plus souvent par la surprise, quelquefois par la peur, voire la terreur, ou bien par l'enthousiasme lorsqu'il s'agit de témoins passionnés d'ovnis. Dans ces cas, les perceptions de distance, de taille, de vitesse peuvent être erronées, mais cette altération ne contredit pas l'existence du phénomène. La sincérité des témoins est très rarement mise en doute et les cas de canular sont très rares (<1%), mais nous constatons tous les jours, comme tous les professionnels amenés à traiter des témoignages humains, qu'un témoignage n'est jamais fiable à 100%. Sur certains cas, le GEIPAN peut en venir à démontrer que les témoignages ne sont pas fiables. Certains témoins pensent alors que le GEIPAN les prend pour des menteurs ou des affabulateurs ; ce n'est pas du tout le cas ! Le GEIPAN prend simplement acte que les témoignages, bien que sincères, restent subjectifs et personnels. D'autres cas peuvent s'apparenter à des hallucinations, mais l'on ne peut avoir aucune certitude sans l'intervention d'un psychologue professionnel, ce que le GEIPAN se refuse de faire.

QUE PENSE LE GEIPAN DES CONCLUSIONS DU RAPPORT COMETA SUR L'HYPOTHÈSE EXTRATERRESTRE ?

Le COMETA est une association composée de spécialistes des sciences physiques, des sciences de la vie, des sciences humaines, ainsi que d'ingénieurs et d'officiers supérieurs de l'armée.

En juillet 1999, le COMETA a publié un rapport très complet sur le phénomène *OVNI*, qui fut transmis au Président de la République ainsi qu'au Premier ministre. Selon le rapport "COMETA", l'hypothèse d'une origine extraterrestre du phénomène *OVNI* ne peut plus être écartée.

Le GEIPAN ne s'interdit aucune hypothèse. Il s'attache uniquement à la collecte des faits en laissant la communauté scientifique les utiliser à des fins de recherche. Aucune preuve formelle et/ou scientifique de l'existence ou de la non existence d'entités extraterrestres n'a été apportée à ce jour. Le GEIPAN ne peut donc que constater l'impossibilité actuelle de trouver une explication aux cas les plus étranges qui lui sont soumis.

La position officielle du Comité de pilotage du GEIPAN sur ce point est très claire : l'hypothèse selon laquelle un certain nombre d'observations de catégories "D" pourraient être liées à des manifestations de civilisations lointaines très en avance sur la nôtre ne peut être écartée, mais il ne peut s'agir en l'état actuel de nos connaissances que d'une hypothèse non démontrée.

L'immensité de notre univers est constituée de milliards de galaxies, elles-mêmes constituées de milliards d'étoiles. Dans ce foisonnement de matière, que les engins spatiaux scrutent avec une précision croissante, il serait étonnant qu'il n'existe aucun système de type solaire avec des conditions dites habitables. Si l'on peut espérer avoir d'ici à quelques années la preuve de l'existence de chimie organique sur une planète extraterrestre, il restera un immense pas à franchir avant d'avoir des preuves de vie, puis de vie intelligente. Même sur Terre, l'apparition de la vie (notion de reproduction) puis de la pensée (notion d'intelligence) restent des énigmes pour les scientifiques. Le CNES participe à certains programmes d'astrobiologie (son satellite COROT a notamment découvert la première « super-Terre » autour d'une autre étoile que le Soleil), mais il y a une séparation nette entre ces travaux et la mission du GEIPAN.

POURQUOI CERTAINS DOSSIERS DATANT DE PLUSIEURS ANNÉES NE SONT-ILS PAS PUBLIÉS ?

Le GEIPAN traite en priorité les cas faciles à élucider et des cas très étranges. Comme les ressources humaines du GEIPAN sont limitées, le traitement de l'ensemble des cas est réalisé sur plusieurs mois voire plusieurs années.

QUELLE EST LA FRÉQUENTATION DU SITE WEB DU GEIPAN ?

Environ 1 500 visites uniques par jour et 50 000 connexions par mois.

LE GEIPAN PUBLIE-T-IL TOUS LES ÉLÉMENTS DES ENQUÊTES ?

L'objectif du GEIPAN est de publier tous les éléments utiles à la compréhension des cas d'observations. Les documents jugés inutiles, comme les échanges de mails concernant la procédure de traitement des cas, les photos de trop mauvaise qualité, etc., ne sont donc pas publiés. De plus, le GEIPAN supprime les informations nominatives, afin de protéger les témoins.

COMBIEN DE CAS D'OBSERVATIONS DE PAN REÇOIT LE GEIPAN ?

Les témoignages reçus se répartissent ainsi :

- Environ 10 à 20 témoignages par mois, selon la saison (plus d'appels en été). Ce nombre est en augmentation.
- Une centaine de contacts mails par mois, en hausse.
- Quelques lettres (2 à 4 par mois).
-

A la suite de ces contacts, le GEIPAN ouvre entre 10 et 15 cas par mois, en fonction de la saison et de l'actualité.

OVNI, UFO, PAN : QUELLE DIFFÉRENCE ?

L'acronyme *OVNI* (Objet Volant Non Identifié) est la traduction du terme anglais *UFO* (Unidentified Flying Object). L'examen des témoignages et le résultat des enquêtes montrent que ce terme est le plus souvent mal employé : dans la plupart des cas, les observations décrivent un phénomène connu ou inconnu, généralement lumineux mais sans preuve de la présence d'un objet matériel ayant des caractéristiques de vol comparables à celles d'un aéronef. L'utilisation du terme général *PAN* (Phénomène Aérospatial Non Identifié) est donc plus appropriée.

POURQUOI ET COMMENT LE GEIPAN ANONYMISE-T-IL LES INFORMATIONS LIÉES AUX TÉMOIGNAGES ?

Afin de protéger la vie privée des témoins et des personnes impliquées, et conformément aux règles imposées par la CNIL, le GEIPAN réalise, pour la publication sur son site, une version anonyme du dossier du cas d'*observation*. Cette anonymisation est faite manuellement en supprimant les nom, adresse et informations qui permettraient d'identifier les témoins, gendarmes enquêteurs ou lieux précis d'*observation*.

COMMENT S'INSCRIRE AU FLUX RSS DE GEIPAN ?

Un flux RSS est disponible sur geipan.fr/rss.xml, utilisez votre agrégateur habituel pour suivre les dernières actualités.

QUELS SONT LES OUTILS INFORMATIQUES DU GEIPAN ?

Le GEIPAN instruit les dossiers d'*observation* en utilisant divers outils informatiques spécifiques selon la nature de l'*observation*. On peut citer :

- www.geoportail.gouv.fr pour la cartographie détaillée ou les vues aériennes et maps.google.fr pour les vues "street view"
- www.google.fr/earth et des outils de modélisation pour les reconstitutions 3D dans l'environnement
- www.videolan.org/vlc et VirtualDubMod pour le visionnage et l'édition de vidéos
- Flightradar24 pour les trajectoires des avions
- www.ipaco.fr pour l'analyse fine des images et vidéos, en particulier pour estimer les angles de prise de vue, les rapports distance/taille des objets, pour la comparaison de profils radiométriques pour estimer la distance des objets, l'habillage des photos...
- www.gimp.org et Photoshop pour l'habillage des photos, la superposition de scènes, l'utilisation de filtres numériques, le recadrage ou la mise en forme
- www.space-track.org pour retrouver les paramètres d'orbites (TLE) de satellites et les chutes de débris spatiaux
- www.winstars.net ou www.stellarium.org pour les reconstitutions astronomiques
- www.aerospace.org pour les informations sur les chutes de débris spatiaux
- www.boam.fr pour les observations automatiques de bolides : chute de météoroïdes (météorites)

Hormis Photoshop et IPACO, tous ces outils sont publics et sont gratuits.

QUELLES SONT LES RESSOURCES DU GEIPAN ?

L'**équipe du GEIPAN** est constituée de trois agents CNES : le responsable, son adjointe et une enquêtrice qui s'appuient sur des supports externes pour :

- l'étude et l'expertise en traitement de l'information (suivi et étude des cas, statistiques...)
- la gestion de l'information, la mise en forme, l'anonymisation et l'archivage des documents liés aux cas d'observation.

Les ressources budgétaires du GEIPAN proviennent de la subvention de service public reçue globalement par le CNES pour mener à bien ses activités.

QUE FAIRE SI VOUS PENSEZ POSSEDER UNE MÉTÉORITE ?

Vous pensez posséder une pierre ressemblant à une météorite et vous souhaitez la faire analyser, nous vous conseillons de vous adresser au musée de minéralogie le plus proche de chez vous faisant des analyses de matériaux, car le GEIPAN n'est pas habilité à réaliser ce type d'expertise. La liste des musées à contacter est la suivante :

- **Muséum national d'histoire naturelle de Paris**

Site web : www.mnhn.fr

Tél : 01 44 05 72 72

- **Muséum d'histoire naturelle Henri Lecoq, Clermont-Ferrand**

Tél. : 04 73 42 32 00

- **Muséum d'histoire naturelle de Toulouse**

Site web : www.museum.toulouse.fr

Tél : 05 67 73 84 84

- **Muséum d'histoire naturelle du Mans**

Tél. : 02 43 47 39 94

- **Musée Géologique de plein air, Limoges**

Tél. 05 55 45 74 14

- **Musée de minéralogie, Ecole et Observatoire des Sciences, Strasbourg**

Tél. : 03 68 85 04 52

AUTRES LIENS

Liens utiles de sites internet pour identifier ou comprendre des phénomènes aérospatiaux observables.

Sites d'astronomie et au suivi de satellites :

- **HEAVENS-ABOVE** : suivi de satellites, Station Spatiale Internationale (ISS), débris spatiaux et informations sur comètes/astéroïdes (<https://www.heavens-above.com/>) ;
- **STELVISION** : outils et conseils pour observer le ciel étoilé (<https://www.stelvision.com/carte-ciel/>) ;
- **WEBASTRO** (<https://www.webastro.net/>) ;
- **SAF** : Société Française d'Astronomie (<https://saf-astronomie.fr/>) ;
- **ASTROSURF** Observation des satellites artificiels (http://www.astrosurf.com/d_bergeron/astronomie/Bibliotheque/Observation_satellites/satellites.htm) ;
- **WINSTARS 3** : un planétarium en 3D (<https://winstars.net/>) ;
- **IN-THE-SKY** : logiciel d'observation du ciel nocturne (<https://in-the-sky.org/index.php>) ;
- **STELLARIUM** : logiciel de planétarium à code source ouvert et gratuit (<http://stellarium.org/>) ;
- **IMCCE** (Institut de Mécanique Céleste de de Calculs d'Éphémérides, Observatoire de Paris) : prévision de l'activité des futurs essais météoriques depuis la Terre ou ailleurs (<http://www.imcce.fr/langues/en/ephemerides/phenomenes/meteor/>) ;
- **Ciel des Hommes** : L'actualité de l'astronomie (<https://www.cidehom.com/index.php>).

Sites d'aéronautique (suivi de trajectoires avions) :

- **PLANEFINDER** (<https://planefinder.net/>) ;
- **FLIGHTRADAR24** (<https://www.flightradar24.com/38.54.5.19/5>).

Sites de suivi de météoroïdes :

- **VIGIE-CIEL** : programme des sciences participatives invitant à observer les étoiles filantes, rechercher des météorites et des cratères d'impact (https://vigie-ciel.imo.net/members/imo/report_intro);
- **FRIPON** (Fireball Recovery and Inter Planetary Observation Network) : réseau de 100 caméras de surveillance du ciel en France afin de permettre de calculer la trajectoire d'un bolide et de retrouver des météorites au sol (<https://www.fripon.org/>);
- **BOAM** (Base de données des Observateurs Amateurs de Météores) : base de données des observations vidéo française (<http://boam.fr/>);
- **REFORME** Réseau Français d'Observation de Météores (<http://www.reforme-meteor.net/>);
- **IMO** : International Meteor Organization : organisation internationale de professionnels et d'amateurs contribuant à la connaissance des météores (<http://www.imo.net/>) (https://fireballs.imo.net/members/imo_view/browse_events).

Sites techniques divers :

- **Méprises-du-ciel** : site participatif. Site de ressources, de références, de liens et d'exemples, des méprises les plus couramment observées dans le ciel et assimilées, à tort, à des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (<https://meprises-du-ciel.fr/>);
- **IPACO** : analyse de documents photos numériques /vidéos (<http://www.ipaco.fr/>);
- **LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA Foudre** (<https://www.labofoudre.com/>);
- **METE CIEL** (<http://www.meteociel.fr/>);
- **INFOCLIMAT** base de données météo en libre accès (<https://www.infoclimat.fr/>);
- **GEOPORTAIL** Le portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>);
- **CIRCEE** Centre d'Information, de Recherche et de Consultation sur les Expériences Exceptionnelles (<http://www.circee.org/>).

Sites généraux d'information sur le spatial :

- **CNES** (<http://www.cnes.fr/>);
- **Les lanceurs spatiaux dans le monde** (<https://lanceurs.destination-orbite.net/index.php>);
- **CIEL et ESPACE** (<https://www.cieletespace.fr/>);
- **SCIENCE et VIE** (<https://www.science-et-vie.com/ciel-et-espace>);
- **FUTURA SCIENCES** (<https://www.futura-sciences.com/sciences/>).